

# Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023

Bilan annuel 2020-2021

Le présent document a été réalisé par le ministère de l'Éducation.

Dans un souci d'équité, une attention particulière a été portée à la rédaction de manière à assurer une égale représentation des femmes et des hommes.

**Coordination et rédaction**

Direction générale des politiques et de la planification

**Coordination de la production et édition**

Direction générale des communications

**Révision linguistique**

Sous la responsabilité de la Direction générale des communications

**Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :**

Renseignements généraux

Direction générale des communications

Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 28<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté en version PDF sur le site Web gouvernemental [Quebec.ca](http://Quebec.ca), dans la section relative aux [publications du Ministère](#).

Il peut également être offert en format imprimé ou être adapté sur demande auprès du Ministère.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-90847-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, décembre 2021

21-065-06-02

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles .....	iv
INTRODUCTION .....	5
I- Bilan 2020-2021 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023 .....	6
1- Aperçu des engagements par secteurs d'activités.....	6
ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2020-2021 .....	8
<b>1.1</b> Actions liées à la mission du Ministère .....	8
1.1.1. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire .....	8
1.1.2. Éducation des adultes et formation professionnelle.....	15
1.1.3. Loisir et sport.....	16
<b>1.2.</b> Actions liées aux services à la population.....	32
1.2.1. Communication (mesures conjointes MEQ-MES).....	32
1.2.2. Traitement des plaintes (mesures conjointes MEQ-MES).....	36
<b>1.3.</b> Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public .....	38
1.3.1. Accessibilité des lieux et processus d'approvisionnement (mesures conjointes MEQ-MES) .....	38

## LISTE DES SIGLES

### A

American Sign Language (ASL) .....	9
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH).....	22

### C

Carte accompagnement loisir (CAL).....	24
Compétences axées sur la participation sociale (CAPS-II).....	9

### D

Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport (DIEGFLS) .....	16
Direction des politiques et de la gouvernance scolaire (DPGS).....	42

### E

Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) .....	8
---	---

### F

Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC) .....	26
--	----

### P

Planification des services individualisée et intersectorielle (PSII).....	29
Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL).....	16
Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH).....	17
Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV) .....	19
Programme de soutien au développement de l'excellence sportive (PSDE).....	23
Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ).....	18

*La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) (ci-après *Loi*) énonce les responsabilités générales des ministères et des organismes publics à l'égard de ces personnes. Ainsi, elle prévoit que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, à l'exception notamment des établissements scolaires, doit produire et rendre public annuellement un plan d'action visant à donner aux personnes handicapées un meilleur accès aux documents et aux services qu'il offre. Conformément à cette loi, le ministère de l'Éducation (ci-après le Ministère) présente le bilan 2020-2021 de son plan d'action triennal (2020-2023), qui témoigne de sa volonté de poursuivre ses efforts pour contribuer à la pleine participation de ces personnes à la société québécoise.

Convaincu que les établissements d'enseignement constituent un tremplin pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées, le Ministère oriente ses actions sur l'amélioration des services qui leur sont offerts du préscolaire au secondaire. Il maintient également son soutien à ses différents partenaires nationaux, régionaux et locaux du domaine du loisir et du sport.

Le bilan de l'année financière 2020-2021 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023 présente d'abord un aperçu des engagements du Ministère par secteur d'activité. Il précise ensuite les actions priorisées au cours de la période 2020-2021 ainsi que les résultats atteints durant l'année et les suites à donner. La deuxième section présente la reddition de comptes en vue de la conformité du Ministère à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

Il importe de rappeler qu'en juin 2020, les commissions scolaires francophones sont devenues des centres de services scolaires francophones et que le gouvernement a choisi de créer un ministère distinct pour l'enseignement supérieur.

À noter que ce plan d'action s'inscrit également dans les principes de développement durable. Ces principes soulignent la nécessité d'actions structurantes appuyées par l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires du monde de l'éducation.

## I- BILAN 2020-2021 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2020-2023

### 1- APERÇU DES ENGAGEMENTS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023 engage le Ministère à réaliser 25 objectifs répartis en trois catégories : les objectifs liés à la mission du Ministère, les objectifs liés aux services à la population et les objectifs poursuivis à titre de gestionnaire d'un organisme public. Le détail de ces objectifs est présenté à la section suivante.

OBJECTIFS LIÉS À LA MISSION DU MINISTÈRE	
Secteur d'activités	Nombre d'objectifs
<a href="#">Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire</a>	4
<a href="#">Éducation des adultes et formation professionnelle</a>	5
<a href="#">Loisir et sport</a>	7

OBJECTIFS LIÉS AUX SERVICES À LA POPULATION	
Secteur	Nombre d'objectifs
<a href="#">Communication</a>	2
<a href="#">Traitement des plaintes</a>	1

**OBJECTIFS POURSUIVIS À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC**

Secteur	Nombre d'objectifs
<a href="#">Accessibilité des lieux et processus d'approvisionnement</a>	4
<a href="#">Coordination</a>	2

## ACTIONS PRIORISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE 2020-2021

Cette section présente les résultats obtenus pour les actions priorisées au cours de la période 2020-2021. La colonne « Suites à donner » décrit les actions prévues en 2021-2022. Il est à noter que dans le but d’alléger le document, **seules les actions réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et le 31 août 2021** sont présentées dans ce tableau.

En plus des actions figurant au tableau, la contribution du Ministère au projet de simplification des démarches d’accès aux programmes et mesures pour les personnes handicapées a permis de regrouper de l’information qui se trouve dans le profil Personnes handicapées du site Web Québec.ca, tout en collaborant à la conception des passerelles entre les mesures et programmes retenus.

De plus, dans le cadre du *Plan de relance pour la réussite éducative; l’éducation au-delà de la pandémie*, le Ministère a mis à jour certaines actions pour le tutorat en lien, entre autres, avec le soutien pédagogique supplémentaire offert aux élèves plus vulnérables.

### 1.1 ACTIONS LIÉES À LA MISSION DU MINISTÈRE

#### 1.1.1 ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Obstacles priorisés	Objectifs	Actions priorisées 2020-2021	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Complexité et diversité de l’offre de services destinés aux élèves handicapés	Améliorer les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage (EHDAA) dans les écoles primaires et secondaires	Soutenir les centres de services scolaires et les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés			
		✓ Élargir l’accès aux programmes éducatifs actuellement réservés aux élèves présentant une déficience intellectuelle moyenne, sévère ou profonde	✓ Nombres d’écoles, de centres de services scolaires et de commissions scolaires participant au projet-pilote	Réalisé 173 écoles ont participé au projet-pilote (dont 3 écoles privées), ce qui représente une implication de 48 centres de services scolaires et commissions scolaires.	Le projet-pilote est reconduit en 2021-2022.
			✓ Nombre d’écoles reconduisant le projet-pilote	112 écoles publiques et 3 écoles privées ont reconduit le projet-	

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées 2020-2021	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
				pilote de 2019-2020 à 2020-2021.	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faciliter l'apprentissage de l'American Sign Language (ASL) pour les élèves sourds fréquentant la classe régulière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombres d'élèves ayant reçu l'enseignement de l'ASL</li> </ul>	Le projet initialement prévu a été abandonné par le centre de services scolaire concerné dès 2019-2020, étant donné le manque de ressources professionnelles pour le réaliser (pénurie de main- d'œuvre).	Afin de remplacer le projet initialement prévu, le centre de services scolaire concerné a proposé la réalisation de capsules vidéo où un professionnel traduit en langue des signes divers textes afin de les rendre plus accessibles aux élèves sourds qui éprouvent des difficultés importantes en lecture. La réalisation de ces capsules se poursuivra en 2021-2022.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réviser certains programmes d'études adaptés et élaborer des contenus d'apprentissage</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Élaborer le Programme éducatif CAPS-II : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Compétences axées sur la participation sociale, destiné aux élèves âgés de 16 à 21 ans présentant une déficience</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Écriture du programme</li> </ul>	Le programme éducatif CAPS-II est en cours de rédaction.	La rédaction du Programme éducatif CAPS-II devrait prendre fin au cours de l'année 2021-2022. Son contenu devra ensuite être approuvé. Suivant l'approbation obtenue, la diffusion des travaux sera effectuée dans le réseau.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées 2020-2021	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		intellectuelle moyenne ou sévère	✓ Diffusion du programme <sup>1</sup>		Printemps 2023
Défis rencontrés par les élèves handicapés tout au long de leur parcours, notamment lors des moments de transition	Favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés	✓ Soutenir les établissements scolaires offrant des services aux élèves handicapés par l'élaboration d'outils destinés au réseau et la mise en place d'actions ou de projets en ce qui concerne les EHDAA			
		✓ Soutenir la mise en œuvre de démarches de transition de l'école vers la vie active (TEVA) pour les élèves handicapés <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Assurer le leadership d'un comité interministériel dont le mandat est de favoriser la mise en place de démarches TEVA par l'amélioration de l'arrimage des services et des interventions à l'égard des jeunes personnes handicapées ou ayant</li> </ul>	✓ Nombre de rencontres annuelles	Aucune rencontre du comité interministériel TEVA n'a eu lieu en 2020-2021. Le rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) qui a été déposé en novembre 2020 concernant l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées comprenait divers constats et recommandations. Il a permis de réorienter les travaux du Ministère en lien avec	En 2021-2022, le Ministère assurera la mise en œuvre des actions du plan qu'il a élaboré et qui a été approuvé par le VGQ en mai 2021.

<sup>1</sup> Sous réserve de l'approbation du Ministre.

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées 2020-2021	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		<p>d'importantes difficultés d'adaptation ou d'apprentissage en vue de favoriser leur intégration socioprofessionnelle;</p>		<p>le dossier de la TEVA. Un plan comportant diverses actions pour l'application des recommandations du VGQ a été élaboré par le Ministère et acheminé au VGQ en avril 2021.</p>	
		<p>✓ Se doter d'un plan d'action interministériel sur la TEVA</p>	<p>✓ Plan d'action interministériel TEVA</p>	<p>Le projet d'élaboration du plan d'action interministériel TEVA comme prévu initialement a été abandonné, à la suite du dépôt, en novembre 2020, du rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ). Toutefois, un plan comportant diverses actions pour l'application des recommandations du VGQ a été élaboré par le Ministère et acheminé au VGQ en avril 2021.</p>	<p>En 2021-2022, le Ministère assurera la mise en œuvre des actions du plan qu'il a élaboré et qui a été approuvé par le VGQ en mai 2021. Plusieurs des actions prévues touchent la démarche TEVA.</p>

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées 2020-2021	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		<p>✓ Participer au comité de suivi et à la diffusion de la recherche <i>Action concertée Jeunes handicapés au Québec : vers un modèle optimal de transition de l'école</i></p>	<p>✓ Nombre de rencontres du comité</p>	<p>Réalisé Deux rencontres ont été réalisées en 2020-2021, l'une visant un suivi final aux travaux de recherche et l'autre pour sa diffusion.</p>	<p>Aucune suite en 2021-2022, action réalisée.</p>
			<p>✓ Date de diffusion de la recherche</p>	<p>20 avril 2021 : Activité de transfert des connaissances (sous forme de webinaire) de l'Action concertée Jeunes handicapés au Québec : vers un modèle optimal de transition de l'école à la vie active</p>	<p>Aucune suite en 2021-2022, action réalisée.</p>
		<p>✓ À l'aide d'une démarche de portrait, identifier les obstacles liés à la mise en place de démarches TEVA et à la réalisation des projets de vie des jeunes par réseau et par région.</p>	<p>✓ Répondants de toutes les régions et de tous les réseaux</p>	<p>Abandonné L'action a été abandonnée à la suite du dépôt, en novembre 2020, du rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ), qui fait notamment état de certains obstacles liés</p>	<p>En 2021-2022, le Ministère assurera la mise en œuvre des actions du plan qu'il a élaboré et qui a été approuvé par le VGQ en mai 2021. Plusieurs des actions prévues visent à favoriser la mise en place de démarches TEVA.</p>

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritésées 2020-2021	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
				à la mise en place de démarches TEVA.	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Élaborer des lignes directrices interministérielles sur la transition vers la maternelle pour les enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme recevant des services de réadaptation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diffusion du document de référence proposant les lignes directrices en fonction de la recherche effectuée, pour favoriser la transition des enfants autistes.</li> </ul>	<p>Reporté</p> <p>La fin de la rédaction du document de référence proposant des lignes directrices a été reportée, en raison des enjeux de disponibilité de ressources humaines.</p>	<p>La fin de la rédaction du document et sa diffusion sont prévues en 2021-2022.</p>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de collaborations établies avec les agents de développement dans les différents centres de services scolaires ou commissions scolaires pour assurer la diffusion du document dans les milieux d'éducation.</li> </ul>	<p>Reporté</p>	<p>La diffusion du document se fera au cours de l'année 2021-2022.</p>

Obstacles priorités	Objectifs	Actions prioritées 2020-2021	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutenir les instances de concertation régionales MEQ-MSSS dans la mise en place d'une stratégie visant à améliorer le traitement des situations complexes par l'intermédiaire des travaux du comité interministériel sur les situations complexes</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Outiller les milieux pour favoriser les bonnes pratiques en matière de résolution des situations complexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Date de diffusion du guide</li> </ul>	<p>Reporté</p> <p>En raison du contexte pandémique, les travaux visant à outiller les milieux pour favoriser les bonnes pratiques en matière de résolution des situations complexes ont été ralentis en 2020-2021. Le projet de rédaction d'un guide sera réévalué pour que l'on puisse s'assurer que ceci est le meilleur véhicule pour outiller les milieux. Les données recueillies dans le cadre d'un sondage CollectInfo réalisé au printemps 2021 dans le réseau scolaire permettent de réajuster les actions à réaliser dans ce dossier.</p>	<p>Le comité interministériel reprendra ses rencontres en 2021-2022 dans le but d'actualiser son plan d'action et de réévaluer la pertinence de donner suite au projet de rédaction d'un guide.</p>

1.1.2 ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Obstacles priorités	Objectifs	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Manque de matériel adapté lié aux programmes d'études de la formation générale des adultes	Améliorer les services d'éducation des adultes offerts aux personnes handicapées	✓ Soutenir la production de matériel et l'élaboration d'instruments divers (documents en braille, vidéos pour malentendants, etc.) destinés aux élèves handicapés	✓ Nombre de documents adaptés produits	Signature d'une nouvelle entente de services en janvier 2021 qui prévoit la poursuite du développement de matériel pédagogique s'adressant à des adultes ayant une déficience visuelle ou une déficience auditive (entente prévue de 2021 à 2024)  *Le nombre de documents adapté pourra être divulgué ultérieurement.	Poursuite des travaux d'adaptation afin de soutenir le réseau
		✓ Amorcer la production d'épreuves officielles numérisées (mesure aidante pour les élèves ayant des besoins particuliers, dont les élèves handicapés)	✓ Nombre d'épreuves produites	Des travaux sont amorcés pour la production d'épreuves ministérielles numériques qui seront disponibles sur une plateforme de gestion des épreuves numériques.	Poursuite des travaux de mise en œuvre de la plateforme de gestion des épreuves numériques

### 1.1.3 LOISIR ET SPORT

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Possibilités réduites de pratiquer des loisirs, des sports, des activités traditionnelles en territoire ou des activités physiques et de plein air en raison de besoins particuliers et d'un manque de soutien <sup>2</sup>	Augmenter le niveau de pratique de loisirs, de sports ou d'activités physiques et de plein air chez les personnes handicapées	✓ Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'élaboration des mesures liées à la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL)	✓ Nombre de mesures tenant compte des besoins des personnes handicapées dans le cadre de la PAPSL	Réalisé 7	La mise en œuvre de la PAPSL se poursuit
		✓ Rédiger un dérivé de l'Avis sur le plein air concernant les personnes handicapées	✓ Publication du document	Réalisé Lancement du dérivé sur le plein air - personnes handicapées le 12 mai 2021	1 Projet terminé, diffusion de l'outil
	Améliorer les lieux de pratique et les services offerts de sorte qu'ils favorisent l'intégration des personnes handicapées dans des activités de loisir, de sport,	✓ Veiller à ce que les installations, les aménagements et les sites financés à l'aide du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives tiennent compte des critères d'accessibilité en ce qui concerne les personnes handicapées	✓ Nombre de projets soutenus tenant compte des critères d'accessibilité	Aucun nouveau projet	Aucun nouveau projet n'a été autorisé dans le PSISR pour la période visée. Toutefois, le Fonds soutiendra plusieurs projets d'infrastructures dans les prochaines années.

<sup>2</sup> Notamment un manque d'accompagnement, de transport ou d'équipement adaptés, d'accessibilité physique et financière, d'animation assurée par un personnel formé ou de mesures de sécurité appropriées.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
	physiques ou de plein air	✓ Soutenir des projets d'aménagement tenant compte de l'accessibilité dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)	✓ Nombre de projets soutenus tenant compte des critères d'accessibilité	20 projets soutenus en 2020-2021	Les responsables des projets soutenus ont deux ans pour réaliser les éléments de leur projet. Si cela s'applique, ils doivent respecter le guide d'aménagement relié au site de pratique d'activités de plein air.  D'autres projets seront soutenus en 2021-2022 dans le cadre de ce programme.
	Faciliter la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, physiques ou de plein air	✓ Bonifier le soutien à l'accompagnement en loisir des personnes handicapées dans le cadre du Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFIRLPH)	✓ Nombre d'organisations soutenues	Réalisé Bonification COVID de 4 M\$ pour l'accompagnement répartis entre 480 organismes dans les 17 régions du Québec	Bonification récurrente de 4 M\$ L'entente triennale se poursuit en 2021-2022.
✓ Nombre de personnes handicapées touchées			Réalisé 8 237 personnes handicapées accompagnées, dont 4 675 de moins de 18 ans	Bonification récurrente de 4 M\$	
✓ Nombre d'accompagnatrices et d'accompagnateurs embauchés			Réalisé 3 193	Bonification récurrente de 4 M\$	

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
			✓ Montant total alloué	Réalisé 4 152 019 \$	Bonification récurrente de 4 M\$
		✓ Maintenir le soutien aux initiatives locales et régionales en loisir des personnes handicapées dans le cadre du PAFIRLPH	✓ Nombre d'organisations soutenues	Réalisé 17 instances régionales de loisir pour les personnes handicapées ont soutenu plus de 160 organisations dans les différentes régions administratives.	Entente triennale en cours
			✓ Nombre de personnes handicapées touchées	2 619, réalisé en partie étant donné la COVID. Un assouplissement a été mis en place afin que les montants versés non utilisés soient transférés à la mission de l'organisme au besoin.	Certains projets seront réalisés en 2021-2022.
			✓ Montant total alloué	Réalisé 500 000 \$	Certains des projets seront réalisés en 2021-2022.
		✓ Maintenir le soutien aux fédérations travaillant auprès des athlètes handicapés dans le cadre	✓ Nombre de fédérations handisport soutenues	5	Ces fédérations seront soutenues au même niveau annuellement pendant la durée du cycle du Programme (20-23).

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ)	✓ Montant total alloué aux fédérations handisport	Réalisé 265 133 \$	Le soutien financier accordé dans le cadre du PSFSQ vise à soutenir les fédérations sportives québécoises dans la promotion, le développement et la régie de leur sport ou de leurs disciplines dans tous les contextes de pratique (découverte, initiation, récréation, compétition, haut niveau).
		Bonifier le soutien à l'accessibilité des camps de vacances aux personnes handicapées dans le cadre du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV) :			
		✓ Volet <i>Soutien aux activités estivales</i>	✓ Nombre de camps de vacances spécialisés soutenus	Réalisé 4	14 camps spécialisés ont été exploités à l'été 2021
			✓ Montant total alloué pour les camps de vacances spécialisés	Réalisé 445 920 \$	1 620 722 \$ comprenant le montant de la PGPS
		✓ Volet <i>Soutien à l'accompagnement des personnes handicapées</i>	✓ Nombre de camps de vacances soutenus	Réalisé 3	21 camps ont demandé du soutien pour ce volet en 2021.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
			✓ Nombre de personnes handicapées touchées	Réalisé 327 À l'été 2020, seuls les camps de vacances pour personnes handicapées étaient autorisés à ouvrir dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Ainsi, seuls quatre camps pour personnes handicapées ont accueilli des personnes.	Ce nombre reviendra à la normale au cours de la prochaine année
			✓ Nombre d'accompagnatrices et d'accompagnateurs embauchés	Réalisé 61	Ce nombre reviendra à la normale au cours de la prochaine année.
			✓ Montant total alloué au soutien à l'accompagnement	Réalisé 60 000 \$	130 000 \$ pour l'été 2021

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		✓ Volet <i>Soutien aux projets innovants</i>	✓ Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées	Réalisé Un projet, deux autres projets avaient été déposés, mais n'ont pas été réalisés.	Les camps ayant soumis un projet en 2020 qui n'a pu être réalisé à cause de la pandémie seront relancés pour qu'ils fassent connaître leur intention de mener à terme ce projet. À l'été 2021, deux projets s'adressant à des personnes handicapées ont été déposés et retenus.
			✓ Montant total alloué pour des projets s'adressant aux personnes handicapées	Réalisé 36 420 \$	Le montant sera déterminé selon les projets qui auront été réalisés.
		✓ Maintenir le soutien concernant les personnes handicapées de l'initiative <i>Population active</i>	✓ Nombre de projets soutenus s'adressant à des personnes handicapées	Réalisé 108	Entente triennale en cours de renouvellement
			✓ Montant total alloué	Réalisé 171 000 \$ En cours de réalisation : 1 130 000 \$	Entente triennale en cours de renouvellement
		✓ Encourager la participation en loisir et en sport des filles et des femmes handicapées	✓ Actions tenant compte de la réalité des femmes en situation de handicap	Abandonné	Abandonné

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
	Assurer un partage des responsabilités des organismes de loisir et de sport pour ce qui est des personnes handicapées et veiller à leur concertation	✓ Poursuivre le soutien à l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) par le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL)	✓ Montant alloué	Réalisé 217 936 \$, incluant une bonification COVID	Le renouvellement du programme est en cours.
		✓ Poursuivre le soutien aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées dans le cadre du PAFIRLPH	✓ Montant total alloué	Réalisé 3 281 472 \$, dont 1 230 552 \$ provenant du plan de relance COVID	Le montant relatif au plan de relance COVID n'est pas récurrent.
			✓ Nombre d'organismes soutenus	Réalisé 17 instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées	Ces organisations seront soutenues en 2021-2022.
	Faciliter le cheminement des athlètes handicapés vers l'excellence	✓ Maintenir le soutien aux athlètes handicapés et aux fédérations qui les appuient pour la pratique sportive dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	✓ Nombre de fédérations handisport soutenues	0 Annulation de tous les événements en raison de la COVID-19	Poursuite du soutien aux organismes dans le cadre de ce programme en vigueur jusqu'en 2023
			✓ Montant alloué aux athlètes handicapés	Aucun montant alloué en 2020-2021	Poursuite du soutien aux organismes dans le cadre de ce programme en vigueur jusqu'en 2023

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		✓ Soutenir les événements sportifs internationaux pour athlètes handicapés dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	✓ Nombre d'événements soutenus	0 - Reporté	Report de l'indicateur pour 2021-2022 en raison de la pandémie
			✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	0 - Reporté	Report de l'indicateur pour 2021-2022 en raison de la pandémie
		✓ Soutenir les fédérations handisport dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive (PSDE)	✓ Nombre de fédérations handisport soutenues	Réalisé 12	Ces fédérations ont été soutenues au même niveau annuellement pendant la durée du cycle du Programme (17-21). Une demande de reconduction des normes est en cours pour 2021-2022.
			✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	Réalisé 367 455 \$	Le soutien accordé dans le cadre du PSDE vise à améliorer les performances des athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale.
		✓ Soutenir les athlètes handicapés reconnus comme étant de niveau « Excellence » de même que leurs entraîneurs dans le cadre du programme Équipe Québec	✓ Nombre d'athlètes handicapés boursiers	Réalisé 73	Le soutien accordé dans le cadre de ce programme vise à soutenir de façon appropriée les athlètes québécois dans leur projet d'excellence vers les plus hauts sommets de la performance sportive.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
			✓ Nombre d'entraîneurs boursiers	Réalisé 23	Le soutien accordé dans le cadre de ce programme vise à améliorer les conditions de pratique professionnelle des entraîneures et des entraîneurs des athlètes d'Équipe Québec.
			✓ Montant total alloué pour les personnes handicapées	Réalisé 952 500 \$	Poursuite du soutien
	Soutenir le recrutement de nouveaux athlètes dans le cadre du programme Au-delà des limites de Parasports Québec	✓ Montant alloué	Abandonné	Il n'est pas prévu pour le Ministère de soutenir cette initiative en 2021-2022.	
		✓ Nombre de fédérations sportives collaborant	Abandonné	Il n'est pas prévu pour le Ministère de soutenir cette initiative en 2021-2022.	
		✓ Nombre de partenaires joints	Abandonné	Il n'est pas prévu pour le Ministère de soutenir cette initiative en 2021-2022.	
	Offrir un environnement	✓ Soutenir des projets visant la qualité de	✓ Nombre de projets soutenus	Réalisé 2	Le développement de la CAL se poursuivra en 2021-2022.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
	stimulant, sécuritaire et respectueux qui convient aux participants	l'expérience des personnes handicapées dans les loisirs et les sports, notamment par : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ la Carte accompagnement loisir (CAL);</li> <li>○ la campagne de promotion Plein air accessible;</li> <li>○ un programme d'éducation au loisir pour les parents d'enfants handicapés.</li> </ul>	✓ Montant total alloué	Réalisé 472 000 \$ (CAL) 25 000 \$ (tournée plein air accessible, reporté en 2021-2022)	La mise en œuvre et la diffusion de la CAL se poursuivront en 2021-2022.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		<p>✓ Soutenir la formation des intervenants en loisir et en sport pouvant encadrer des personnes handicapées, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le soutien à la gestion, le développement Web et la mise en œuvre de formations visant l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la <i>Formation nationale en accompagnement en loisir des personnes handicapées (FACC)</i>;</li> </ul> </li> </ul>	<p>✓ Nombre de formations soutenues</p>	<p>Réalisé</p> <p>4</p> <p>20 000 \$ pour la gestion et la mise en œuvre de la formation nationale en accompagnement et la formation de la formation « Mieux comprendre la différence pour mieux agir »</p> <p>70 000 \$ à l'AQLPH pour le virage numérique de formations en accompagnement;</p> <p>25 000 \$ à l'AQLPH pour un projet de formation dans les cégeps</p>	<p>Poursuite des travaux</p>

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la <i>Certification en accompagnement en camps de jour</i>;</li> <li>▪ la <i>sensibilisation « Mieux comprendre la différence pour mieux agir »</i></li> </ul> <p>✓ l'ajout de la <i>FACC</i>, la <i>Certification</i> ou la <i>Sensibilisation</i> dans les programmes de formation déjà existants des intervenants en loisir et sport ou dans un domaine connexe à l'intervention sociale;</p> <p>✓ l'ajout d'un volet « <i>accessibilité universelle / inclusion</i> » dans les guides d'initiation <i>PR1MO</i> pour la formation d'intervenants en sport.</p>	<p>✓ Nombre de programmes intégrant des formations visant l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées</p> <p>✓ Volet accessibilité universelle / inclusion dans les guides d'initiation <i>PR1MO</i></p>	<p>Réalisé 1</p> <p>0 - Reporté</p>	<p>Poursuite des travaux</p> <p>La réalisation du mandat est en cours.</p>

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rendre obligatoires la formation des accompagnateurs de personnes handicapées et la vérification de leurs antécédents judiciaires comme critères d'admissibilité au soutien à l'accompagnement par l'intermédiaire du PAFLPH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ajout des critères dans les règles et normes du soutien à l'accompagnement</li> </ul>	<p>Réalisé</p> <p>Critère ajouté</p>	<p>Ce critère sera maintenu.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutenir des organismes dans l'organisation d'événements visant la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, physiques ou de plein air telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Destination Loisirs;</li> <li>○ le Défi sportif AlterGo;</li> <li>○ les Olympiques spéciaux.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'événements soutenus</li> </ul>	<p>Réalisé</p> <p>Les Olympiques spéciaux ont été reportés.</p> <p>Destination Loisir reportée en 2021-2022</p> <p>Le Défi sportif AlterGo a été tenu en mode virtuel.</p>	<p>La tenue de Destination Loisir a lieu aux deux ans et fait toujours partie des priorités de l'AQLPH. L'entente est en période de renouvellement (PAFONL).</p>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Montant total alloué</li> </ul>	<p>Réalisé</p> <p>25 000 \$ pour Destination loisir</p> <p>80 000 \$ pour le Défi sportif AlterGo provenant de la PGPS</p>	<p>Il est prévu que ce soit le Secrétariat à la jeunesse qui accorde dorénavant le soutien au Défi sportif AlterGo provenant de la PGPS.</p>

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutenir les organisations dans l'élaboration de règlements de sécurité s'appliquant aux loisirs et aux sports pratiqués par les personnes handicapées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'organismes soutenus</li> </ul>	Abandonné	Aucune suite à donner
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Soutenir financièrement la vérification des antécédents judiciaires des administrateurs et d'accompagnateurs d'organismes membres de l'AQLPH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'administrateurs et d'accompagnateurs vérifiés</li> </ul>	Réalisé 59 administrateurs et accompagnateurs	Poursuivre la mesure en 2021-2022 Dénombrer séparément les administrateurs et les accompagnateurs qui seront vérifiés
	Assurer la continuité et la qualité des services en	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer un guide de transition de l'école vers la vie estivale;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Élaboration du guide</li> </ul>	Reporté	Mesure intégrée au nouveau plan d'action découlant de la Politique <i>À part entière</i>
	loisir, notamment des camps de jour, et les reconnaître comme milieu de vie significatif dans la vie du jeune	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Voir à la réglementation des camps de jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Élaboration du cadre</li> </ul>	Réalisé en 2011, en 2020-2021 : 5 formations publiques Webinaire, 2 formations personnalisées, 11 activités de représentation, 56 visites de conformité dans les municipalités, 117 sites de camps de jour municipaux.	Mis en œuvre chaque été

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
			✓ Normes sur l'intégration	Partiellement réalisé Aucune norme explicite sur l'intégration dans le cadre de référence, mais mentionnée dans certaines normes. Le Guide de référence vers une intégration réussie (AQLPH) a été élaboré en accord avec le cadre de référence.	À déterminer en collaboration avec les partenaires
		✓ Instaurer et reconnaître le stage estival d'accompagnateur	✓ Nombre de programmes ayant intégré une formation dans le cursus	0 - Reporté	Projet en discussion
			✓ Nombre de programmes ayant reconnu le stage estival	0 - Reporté	En discussion
		✓ Assurer le partage d'information sur les besoins du jeune entre le milieu scolaire et le milieu d'accueil en loisir	✓ Intégration du loisir dans la mise à jour des guides de PI et PSII	Travaux en cours	Travaux en cours
		✓ Soutenir l'intégration des jeunes handicapés dans les camps de jour,	✓ Nombre d'organismes soutenus	Réalisé 1	Renouvellement de l'entente en cours

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		<p>notamment par le soutien aux initiatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Démarche de soutien professionnel « Vers intégration réussie dans les camps de jour » à l'échelle locale, régionale et provinciale (par l'intermédiaire du PAFLPH et du PAFONL)</li> <li>○ Outil informatisé d'autoévaluation des milieux d'accueil pour le guide de référence « Vers une intégration réussie dans les camps de jour »</li> </ul>	<p>✓ Nombre d'initiatives soutenues</p>	<p>Réalisé 4</p>	<p>Renouvellement de l'entente en cours</p>
			<p>✓ Montant total alloué</p>	<p>Réalisé 51 000 \$</p>	<p>Renouvellement de l'entente en cours</p>

## 1.2 ACTIONS LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION

### 1.2.1 COMMUNICATION (MESURES CONJOINTES MEQ-MES)

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Difficultés d'accès à certaines informations	Faciliter la recherche et la consultation de l'information	✓ Poursuivre les efforts pour améliorer l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère aux personnes handicapées et respecter le Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0)	✓ Nombre de plaintes reçues	Aucune plainte officielle n'a été adressée à la DGC. Tous les commentaires et recommandations reçus sur nos pages à propos de l'accessibilité sont pris en compte. Toutefois, la DGC n'est pas en mesure de comptabiliser qualitativement l'ensemble des commentaires reçus.	<p>La DGC continue d'améliorer ses contenus Web en les vulgarisant et les simplifiant, selon des normes de rédaction strictes.</p> <p>Le travail se poursuit également par la migration graduelle du site ministériel vers la plateforme Québec.ca, qui respecte les standards d'accessibilité Web. Québec.ca bénéficie d'un excellent référencement sur les moteurs de recherche, ce qui rend les contenus faciles à trouver sur le Web.</p> <p>Plusieurs projets démontrent les efforts réalisés dans la dernière année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réécriture complète des contenus de l'AFE, dont ceux qui s'adressent aux personnes en situation de handicap (MES);</li> <li>- Migration des programmes pour les personnes handicapées sur Québec.ca;</li> </ul>

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en ligne d'une section sur la transition vers le collégial des élèves en difficulté (MES);</li> <li>- Etc.</li> </ul>
Difficulté d'accès à certains documents	Faciliter l'accès à certains documents pour les personnes handicapées	✓ Poursuivre le travail d'adaptation des documents conformément au Standard sur l'accessibilité des sites Web <sup>3</sup> (SGQRI 008 2.0)	✓ Nombre de documents accessibles	<p>Il est difficile de tenir un inventaire exhaustif de l'ensemble de la documentation mise en ligne (déjà plusieurs n'y sont plus), mais dans le contexte de crise sanitaire, trois catégories de documents ont été identifiées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 100 % accessibles - Documents prioritaires à la population que nous avons favorisée en pages HTML.</li> <li>2. PDF dont les contenus sont en très grande partie accessible. Ces documents représentent la majorité des PDF mis en ligne.</li> </ol>	<p>Lorsque la conjoncture le permet, la rédaction Web (html) est toujours favorisée pour la diffusion de l'information.</p> <p>Pour les autres cas de figure (documents téléchargeables), les membres de l'équipe de l'édition (7) ont reçu une formation de base en accessibilité.</p> <p>Deux d'entre eux ont approfondi leurs connaissances lors d'une formation de longue durée sur la production et l'adaptation des documents selon le Standard sur l'accessibilité.</p> <p>Deux autres ressources suivront à leur tour la formation prolongée à l'hiver 2022 : la formation sur la conception et la réalisation de documents accessibles avec</p>

<sup>3</sup> Si une personne éprouve de la difficulté à consulter une page, un formulaire ou un document, elle peut communiquer avec l'équipe des renseignements généraux. Les documents pourront être adaptés, si elle en fait la demande.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
				<p>Ils répondent aux balises minimales fonctionnelles d'accessibilité sur le plan du graphisme (les graphistes ont été formés à cet effet). Ces documents visent généralement davantage une clientèle réseau.</p> <p>3. PDF partiellement accessibles.</p> <p>Ces documents ont pour la majorité une vocation de vulgarisation par l'image, sous forme de tableaux et graphiques. Ils reprennent habituellement de l'information textuellement disponible sur nos sites. Leur mise à jour est trop fréquente, urgente, et leur durée de vie trop courte pour être travaillée en accessibilité de façon efficiente.</p>	<p>Adobe InDesign est offerte par le SCG.</p>
			<p>✓ Nombre de demandes</p>	<p>À noter qu'aucune demande provenant de</p>	<p>La DGC a à cœur de bien servir l'ensemble des clientèles. Quand</p>

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
			d'adaptation de documents traités	<p>citoyens n'a été acheminée directement à la DGC.</p> <p>Des recommandations de groupes peuvent lui avoir été formulées, mais la DGC ne compile pas ce type d'information.</p>	une demande lui est adressée, elle la traite en continu avec diligence et au meilleur de ses capacités.

1.2.2 TRAITEMENT DES PLAINTES (MESURES CONJOINTES MEQ-MES)

Obstacles prioritisés	Objectifs visés	Actions prioritisées	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Manque d'information sur les obstacles rencontrés annuellement par les personnes handicapées dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux	Connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	✓ Maintenir le processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées	✓ Nombre de plaintes déposées par des personnes handicapées	Des 2 704 plaintes reçues entre le 1 <sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021, 132 ont été formulées par une personne handicapée ou un parent, ce qui représente 4,9 % des plaintes reçues.	Les plaintes touchant les activités et les services du Ministère ont été traitées et fermées, notamment par le Secteur de l'aide financière aux études, comme cela est spécifié dans ce rapport.  Les personnes ayant formulé des plaintes s'adressant au réseau ont reçu l'accompagnement nécessaire vers le processus de plaintes des établissements.  Objectif à reconduire.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place graduelle d'une typologie des obstacles rencontrés</li> </ul>	<p>La majorité des plaintes visant les activités et les services du Ministère sont en lien avec l'aide financière aux études, soit 58 plaintes sur 78.</p> <p>Le reste des plaintes s'adressant au réseau touche principalement des obstacles en lien avec les mesures d'aide offertes aux élèves à risque et aux EHDAA, des situations de discrimination, d'intimidation, de harcèlement ou de violence ainsi que le transport scolaire.</p>	<p>Poursuivre l'identification des obstacles et en suivre l'évolution</p>

### 1.3 ACTIONS MENÉES À TITRE DE GESTIONNAIRE D'UN ORGANISME PUBLIC

#### 1.3.1 ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT (MESURES CONJOINTES MEQ-MES)

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Difficulté d'accès aux lieux de formation	Maintenir des lieux accessibles aux personnes handicapées dans les établissements scolaires	✓ Soutenir l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1977 dans les centres de services scolaires et les commissions scolaires	✓ Nombre d'écoles rendues accessibles par la réalisation du plan d'action concernant l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1977	Partiellement réalisé (en cours)  En 2020-2021, 57 % de la cible est atteinte, avec plus de 1 106 bâtiments construits avant 1977 accessibles ou partiellement accessibles.	Poursuite du financement de la mesure visant à améliorer l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées (Mesure 30850)
		✓ Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière subventionnant des projets d'immobilisation relatifs aux infrastructures, aux installations et aux établissements fréquentés par le public	✓ Nombre d'écoles construites ou agrandies selon ces normes d'accessibilité	Partiellement réalisé (en cours)  À la rentrée scolaire 2020-2021, 32 projets d'agrandissement et de construction ont été mis en service et à la rentrée 2021-2022, 40 projets ont été mis en service.	Maintien des exigences fonctionnelles en matière d'accessibilité universelle dans les programmes de construction des écoles primaires et secondaires

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Difficulté d'accès aux lieux de travail	Maintenir des lieux accessibles au personnel du Ministère et aux usagers de ses services	✓ Assurer l'accessibilité des bâtiments concernés et de l'espace de travail <sup>4</sup>	✓ Nombre de plaintes concernant l'accessibilité des lieux	Aucune plainte pour l'exercice en cours	Évaluation en continu
Manque de prise en compte des personnes handicapées lors du processus d'approvisionnement	Respecter les obligations liées à l'article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> <sup>5</sup>	✓ Maintenir les pratiques actuelles, spécialement celles qui répondent aux besoins des personnes handicapées	✓ Nombre de plaintes concernant les processus d'approvisionnement	Aucune plainte pour l'exercice en cours	Évaluation en continu

<sup>4</sup> Les mesures s'appliquent aux espaces administratifs loués par le Ministère et non aux espaces communs gérés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). L'accès extérieur aux immeubles où le Ministère occupe des bureaux administratifs est assuré par la SQI, qui effectue sa reddition de comptes dans le cadre de son plan d'action.

<sup>5</sup> En vertu de l'article 61.3 de la *Loi*, « les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées ».

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Difficulté à trouver un emploi stable facilitant l'intégration professionnelle et sociale	Favoriser l'embauche des personnes handicapées	✓ Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible de représentativité du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées, fixée à 2 % des employés réguliers <sup>6</sup>	✓ Nombre et pourcentage d'employés et d'employés permanents handicapés	Partiellement réalisé : En date du 31 août 2021, le nombre de personnes handicapées est de 7, ce qui représente 0,76 % de l'effectif régulier (7 personnes sur 918 personnes).	Nous proposons de faire la promotion des programmes pour personnes handicapées par le biais de L'Infogestionnaire, de manchettes, etc. Nous publiciserons le Plan lors des rencontres du Comité de la refonte de la dotation.
		✓ Publier un Infogestionnaire <sup>7</sup> pour informer les gestionnaires que la DRH et la DRMGC peuvent les accompagner dans l'accueil d'une personne handicapée	✓ Publication d'un Infogestionnaire lors de la diffusion du Plan d'action 2020-2023 à l'égard des personnes handicapées	Non réalisé	Le Ministère transmettra un communiqué interne (Infogestionnaire) pour promouvoir l'accompagnement disponible et rappeler l'existence de la journée mondiale des personnes handicapées.

<sup>6</sup> Le Ministère participe aussi au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées. Ce programme offre aux personnes handicapées la possibilité d'occuper un emploi occasionnel dans la fonction publique québécoise et de développer leurs compétences au travail.

<sup>7</sup> Un Infogestionnaire est un courriel transmis exclusivement aux gestionnaires du Ministère.

		<p>✓ Publiciser le Programme d'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)</p>	<p>✓ Publication d'un Infogestionnaire</p>	<p>Réalisé</p> <p>Fait en date du 2020-10-06 par le biais d'un Infogestionnaire.</p>	<p>Lors du début de la période de soumission des projets d'emploi</p> <p>Le Ministère diffusera un Infogestionnaire pour promouvoir le programme lors de l'obtention de l'information par Infrastructures technologiques Québec.</p>
			<p>✓ Promotion des projets retenus le cas échéant</p>	<p>Non réalisé :</p> <p>Aucune promotion n'a été faite. Un seul projet a été retenu pour 2020-2021, et trois sont retenus pour 2021-2022, dont un en cours.</p>	<p>Dès l'acceptation des projets par le SCT, faire la promotion des projets retenus de la dernière année lors de l'envoi du prochain Infogestionnaire concernant le programme</p>

1.3.2 COORDINATION (MESURES CONJOINTES MEQ-MES)

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions priorités	Indicateurs	Résultats	Suites à donner
Manque de connaissances sur les défis rencontrés par les membres du personnel handicapés du MEQ et du MES dans le cadre de leur travail	Identifier les obstacles vécus par les membres du personnel handicapés du MEQ et du MES afin de mieux les prendre en compte	✓ Élargissement du comité-conseil constitué d'employées et d'employés handicapés	✓ Nombre de nouveaux membres	S.O.	Le comité sera mis sur pied à l'automne 2021.
			✓ Nombre de rencontres tenues avec le comité	S.O.	Le comité sera mis sur pied à l'automne 2021.

